



## NEWS FO CSE 14 MAI 2020

### GO / NO GO

Il est fait chaque jour, si toutes les conditions d'organisations et matérielles ne sont pas réunies, le site reste fermé. La visièrre est une dotation individuelle et personnelle, elle ne doit en aucun cas être partagée.

Notre DR confirme que le télétravail reste de vigueur !

**ATTENTION** cela ne veut pas dire que chaque jour, seuls les salariés qui ne sont pas dotés d'un PC Pôle-Emploi garantissent la rotation nécessaire pour assurer l'accueil !

### ORGANISATION / QVT

Au 18 mai 2020, PE ARA a reçu :

- 1104 ordinateurs portables
- 4110 agents sont équipés soit 75%
- 261 PC courant juin 2020

N'oubliez pas de prendre le temps nécessaires afin de désinfecter votre poste à votre arrivée et à votre départ mais aussi après chaque réception d'un DE.

Si votre téléphone personnel ne vous permet pas de tenir le poste ATT 3949, vous pouvez vous rapprocher de votre ELD qui en fonction de la dotation locale pourra peut-être vous en faire bénéficier.

Une journée de TTEX est toujours valorisée à 07H30. Mais attention, si vous ne pouvez télétravailler que 02Hrs dans la journée, vous ne serez en TTEX sur une demi-journée et en ABAP sur l'autre demi-journée.

**Nous contacter**

:[syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous informer via notre site :

[www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

via Facebook :

[www.facebook.com/FO.PE.ARA](https://www.facebook.com/FO.PE.ARA)

### PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Lors du CSE du 14 mai 2020, les élus ont rendu un avis sur le Plan de reprise d'activité dont la réouverture des sites au public à partir du 18 mai.

Résultat : 6 votes contre (FO et SNU), 13 abstentions qui valent vote contre (SNAP et CGC), CGT et CFDT ont refusé de prendre part au vote.

Aucune voix favorable à ce plan de reprise d'activité.

#### EXTRAIT DE LA DECLARATION FO JUSTIFIANT NOTRE VOTE :

« A Force Ouvrière, en ces temps dangereux, nous n'avons qu'une obsession : la santé et la sécurité des agents et cadres de Pôle emploi, et celle des usagers dont nous avons la charge.

Cela n'est pas négociable !

Comment ne pas vouloir surtout faire en sorte que la réouverture des sites et structures se déroule au mieux des intérêts sanitaires du personnel et des usagers, quitte à retarder celle-ci le temps nécessaire pour se garantir collectivement contre les risques viraux toujours présents ?

Ré-ouvrir Pôle emploi, nous l'escomptons tous, mais sûrement pas en foulant au pied le droit de chacun à de réelles garanties pour sa sécurité et sa santé et celle de ses proches, au moment de regagner son poste de travail.

Les documents que vous nous présentez aujourd'hui sont incomplets, trop imprécis, et le plan de reprise d'activité laisse une part trop grande à l'initiative et la réactivité locales et compte trop sur l'infailibilité du comportement des personnes pour pouvoir garantir une réelle protection face à la présence du virus et aux risques de contamination.

Ce dé-confinement et la réouverture des agences, dans bien trop d'endroits, est trop précoce au regard de la pandémie elle-même, et au regard des conditions matérielles pour s'en prémunir.

Compte tenu des circonstances, nous souhaitons à nouveau vous rappeler qu'en tant qu'employeur, cadre dirigeant et donc décisionnaire, votre responsabilité pénale est pleine et entière en matière de garantie de la santé et de la sécurité, y compris sanitaire, du personnel de l'établissement.

Force Ouvrière apporte donc un avis défavorable au plan de reprise d'activité et de réouverture des agences au public présenté lors des séances du CSE du 11 et 14 mai. »

Retrouvez l'intégralité de cette déclaration sur notre site :

[www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

**RESISTER - REVENDIQUER - RECONQUERIR - NEGOCIER**